

PROCÈS-VERBAL  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS RETRAITÉS  
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Tenue le mardi 1<sup>er</sup> juin 2010 à 16 h 00 dans la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry  
de l'Université de Montréal

Étaient présents : Angers, Denise; Babai, Feridoun; Boucher, Jacques; Brazeau, Jacques; Brunet, Robert; Chung, Young Sup; Gouin-Décarie, Thérèse ; Demers, Jean-Marie; Derome, Jean-Robert; Dion, Marie-Anne; Dufort, Normand; Fréchette, Marcel; Gagnan, Michèle; Godin, Jean Cléo; Héral, Georges; Imbach, Andrée; Laberge-Nadeau, Claire; Lacoste, Norbert; Lajoie, Andrée; Légaré, Jacques; Lefebvre, Yves; Lespérance, Michel; Lussier, Jean-Paul; Marinier, Raymonde L.; Messier, Bernard; Nadeau, Pierre; Rolland-Thomas, Paule; Rondeau, Gilles; Sales, Arnaud; Simard, René; St-Pierre, Jacques; Taylor, James-Renwich; Thibaudeau, Marie-France; Tousignant, Pierre; Turgeon, Jean.

**1- Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour.**

Le président de l'APRUM, Jacques St-Pierre, demande aux membres présents d'autoriser Robert Brunet à agir en tant que président de séance. Andrée Imbach appuie. La proposition est acceptée à l'unanimité.

L'Assemblée générale annuelle est alors déclarée ouverte à 16h04. Et sur proposition de Michel Lespérance, dûment appuyée par René Simard, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**2- Adoption et suivi du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 2 juin 2009.**

Le président demande si le procès-verbal est conforme. Sur une proposition de Denise Angers, appuyée par Marie-France Thibaudeau, le procès-verbal est déclaré conforme et adopté à l'unanimité. Le président remercie le secrétaire de l'APRUM, Gilles Rondeau, pour la rédaction de ce procès-verbal et pour sa contribution à notre association.

**3- Rapport du président.**

Le président mentionne que notre association se porte bien et qu'elle compte présentement 562 membres en règle, soit sept de moins que l'année dernière. Notre situation est stable lorsqu'on la considère dans son ensemble. Dès que nous sommes avisés qu'un professeur prendra sa retraite, nous essayons d'obtenir son adresse et lui envoyons les documents normalement acheminés à nos membres en plus d'une invitation à se joindre à nous. Ainsi 43 professeurs ont pris leur retraite au cours de l'année écoulée et ont été approchés dans la mesure du possible. Un total de 14 membres du corps professoral ont annoncé qu'ils prendraient leur retraite au cours du seul mois de juin 2010 qui débute aujourd'hui.

Le président souligne qu'il est soutenu par les membres du Conseil dans l'accomplissement de ses fonctions. Il remercie ceux-ci pour leur soutien et leur implication. L'Association est aussi aidée par des membres qui assument des responsabilités dans des dossiers spécifiques. Le président souligne leur apport et les en remercie au nom de tous. Une personne, Monique Michaud quitte le Conseil et le président la remercie sincèrement pour la contribution qu'elle a apportée à l'APRUM au cours de l'année écoulée.

Comme il le fait chaque année, le président souligne le décès de certains de nos membres en cours d'exercice. Ils sont au nombre de 16

Jean-Paul Cholette	9 juillet 2009	Chirurgie
Jacques de Champlain	16 juillet 2009	Physiologie
Jacques Lucier	8 août 2009	Membre honoraire
Paul Lacoste	22 août 2009	Philosophie
Vianney Décarie	6 septembre 2009	Philosophie

Gabriel Plaa	11 novembre 2009	Pharmacologie
Solange Simard-Savoie	5 décembre 2009	Stomatologie
Georges Martineau	2 janvier 2010	Études et administration en éducation
Roger Gosselin	12 janvier 2010	Administration de la santé
André Gervais	26 janvier 2010	Anatomie
Robert Boily	26 février 2010	Science politique
Jean-Marie Bourgault	7 mars 2010	Biochimie
Alexandre Sasarman	23 mars 2010	Microbiologie et immunologie
Jacques Derome	9 avril 2010	Architecture
Guy Paquette	30 avril 2010	Physique
Hans Hofmann	19 mai 2010	Géologie

Le président profite de l'occasion qui lui est offerte pour féliciter les 13 collègues qui ont été proclamés «professeurs émérites» la semaine dernière. On retrouvera sur le site web de l'APRUM, à la rubrique «À l'honneur», l'hommage qui a été rendu à chacun. Ce sont :

Bernard Arsenault	Réadaptation
André Bouchard	Botanique
José Évangélista	Musique
Gérard Gaudet	Sciences économiques
Aimé-Robert Leblanc	Physiologie
Yves Lepage	Mathématiques et statistique
Mireille Mathieu	Psychologie
Jean Renaud	Sociologie
Guy Rocher	Droit
Paul Taras	Physique
Richard-Ernest Tremblay	Psychologie
Louise Viau	Droit
Jacqueline Vischer	Design industriel

En terminant son rapport le président donne quelques nouvelles de son état de santé, lequel l'oblige à limiter ses déplacements et à faire plus de travail à la maison. Il se sent, malgré ces limitations, tout à fait en mesure d'accomplir les tâches qui lui incombent à titre de président et informe l'assemblée de sa décision de poursuivre à assumer ces fonctions pour cette année du moins. Des applaudissements spontanés des membres saluent l'annonce de cette nouvelle.

Le président invite les questions de la salle. Un membre, Jacques Légaré, déplore l'appui accordé par l'APRUM au nouveau recteur dès l'annonce de sa nomination et dénonce le comportement de l'Université dans la vente du 1420 Mont-Royal. Le président explique qu'il a préféré donner rapidement son appui au nouveau recteur parce que cette nomination lui apparaissait excellente dans les circonstances et qu'il y avait lieu de se rallier et passer rapidement au renforcement de l'institution plutôt que de se perdre dans des discussions peu profitables. Jacques Boucher prend la parole pour expliquer que la vente du 1420 Mont-Royal constitue effectivement un objet de débat dans la communauté universitaire et que certains, dont lui personnellement, ont pris position contre cette vente et ont même fait campagne publiquement pour la contrer. Après une autre intervention, le président d'assemblée met fin au débat qui s'éloignait de plus en plus du rapport du président.

#### 4. Rapport du secrétaire

Le secrétaire souligne le fait qu'au cours de l'exercice 2009-2010, les membres du Conseil se sont réunis en séances régulières à 8 reprises et en séance spéciale à une occasion. Au total on arrive au même nombre de réunions que l'année précédente.

#### • Composition du Conseil pour 2010-2011

Le secrétaire explique le rôle qu'il a joué dans la nomination par le Conseil des membres du Comité des candidatures. Le secrétaire déclare ensuite qu'il a reçu, en date du 10 mai, le rapport du Comité des candidatures de son président, Normand Dufort. Il invite celui-ci à en faire la lecture à l'assemblée. Le rapport se lit comme suit :

«Le Comité des candidatures était constitué de Mesdames Andrée Imbach et Marie-France Thibaudeau et de Messieurs Jean-Guy Pilon, Lionel Vallée et moi. En janvier dernier, une invitation a été envoyée aux membres de l'APRUM pour solliciter des candidatures aux différents postes du Conseil puisque le Comité n'a reçu qu'une seule candidature pour chacun des postes éligibles, les candidats ont tous été élus par acclamation. Le Comité a ensuite rédigé son rapport et l'a transmis à monsieur le Secrétaire. D'ailleurs je lui laisse le plaisir de vous divulguer le nom des personnes qui constitueront le Conseil de l'APRUM pour l'année 2010-2011.»

Gilles Rondeau prend la parole et fait part au nom du Comité des candidatures que le Conseil du prochain exercice sera donc composé, outre Jean-Paul Lussier, président sortant, des membres suivants élus par acclamation:

Jacques St-Pierre,	président
Jacques Boucher,	vice-président
Gilles Rondeau,	secrétaire
Jean-Robert Derome,	trésorier
Denise Angers,	conseillère
André Brassard,	conseiller
Robert Brunet,	conseiller
Jean-Cléo Godin,	conseiller.»

Les membres élus font l'objet des applaudissements des personnes présentes. Le secrétaire complète son rapport en faisant état des principaux dossiers qui au cours de l'année ont requis son attention, notamment sa collaboration à la proposition du mémoire de l'APRUM pour le Comité pour la nomination du prochain recteur, la réception de Noël selon une nouvelle formule, la préparation du projet de modification de la constitution.

## 5. Rapport du trésorier

Le trésorier distribue et commente un document en plusieurs tableaux portant sur l'état des finances de l'Association en date du 31 mai 2010. Le document comprend les parties suivantes :

- **Exercice 2009-2010**
- **Comparaison entre les exercices 2008-2009 et 2009-2010**
- **Encaisse au 31 mai 2010**
- **Budget *pro forma* pour l'exercice 2010-2011**
- **Cotisation pour l'exercice 2010-2011**

Le trésorier informe les membres du Conseil que 562 personnes, ont payé leur cotisation pour l'année 2009-2010 sur une possibilité de 635, soit 88,5%. Le nombre de cotisants est resté à peu près stable par rapport à l'an dernier (569). On a en bout de ligne un peu moins de cotisants qu'on l'espérait et nos revenus proviennent essentiellement des cotisations versées par les membres. Au Tableau 2 concernant l'évolution des revenus et dépenses, le trésorier note que les dépenses imputables au bulletin ont augmenté de 400\$.

Le Tableau 3 présente un estimé de l'état de caisse au 31 mai. Le certificat de dépôt que nous détenons nous assure qu'on peut assumer sans problème un déficit.

Le Tableau 4 propose un budget pro forma pour l'exercice 2010-2011. Selon le trésorier, il s'agit d'un budget optimiste basé sur 600 cotisants alors que nous en avons eu 562 cette année. On pourra miser sur l'arrivée de 14 ou 15 nouveaux retraités en juin alors qu'habituellement leur nombre se situe entre 20 et 25. Le trésorier prévoit terminer l'année 2010-2011 avec un surplus anticipé de 225\$. Si on parvient à maintenir

notre nombre de membres et à réduire certains postes de dépenses, on devrait pouvoir y parvenir sans trop de difficultés. Il souligne que plusieurs membres tardent à verser leur cotisation et qu'un effort devra être fait pour convaincre ces personnes à verser leur dû plus rapidement. Aucune hausse de cotisation n'est proposée pour cette année.

Il est proposé par Normand Dufort, appuyé par Jean Cléo Godin, que le rapport du trésorier soit adopté. La décision est unanime.

## **6. Modification à la constitution**

Le président rappelle aux membres présents que l'avis de modification de la constitution qui fait l'objet du point six leur a été communiqué le 20 avril dans le même envoi postal que l'avis de convocation de la présente assemblée générale. Si des membres n'ont pas apporté ce document des exemplaires sont à leur disposition à l'avant de la salle

Le président rappelle aussi que l'assemblée générale est l'instance qui doit se prononcer ultimement sur tout projet de modification à la constitution conformément à l'article 7, alinéa 6 de la constitution de l'APRUM qui dit ce qui suit:

«Toute modification à la constitution doit avoir été inscrite préalablement à l'ordre du jour et ne peut être adoptée qu'avec le vote favorable des deux tiers des membres ordinaires présents à l'Assemblée générale. Copie du texte de la modification proposée doit être transmise avec l'avis de convocation.»

La proposition de modification de la constitution fait suite à une décision prise par le Conseil de l'APRUM lors de sa réunion du 19 novembre 2009, à l'effet de confier la présidence du Comité des candidatures à une personne choisie par l'Assemblée générale des membres de l'APRUM. Cette décision entraîne la nécessité 1<sup>o</sup> de modifier l'article 9 de la constitution, qui traite du Comité des candidatures et 2<sup>o</sup> d'apporter un élément additionnel aux pouvoirs dont dispose l'Assemblée générale en vertu de l'article 7 de la constitution. Lors de cette même réunion, le Conseil de l'APRUM a donné, à l'unanimité, son approbation à la proposition de modification de la constitution. Le texte actuel de la constitution suivi du texte proposé sont présentés pour chacun des articles et alinéas visés. Le président invite les membres à en faire la lecture.

### **Article 9, Comité des candidatures : alinéa 2**

#### **Texte actuel**

«Le Comité est composé de deux (2) membres nommés, chaque année, par le Conseil d'administration parmi les anciens membres du Conseil, de deux (2) membres élus, chaque année, par l'Assemblée générale, ainsi que du président sortant de l'Association. Ce dernier préside le Comité.»

#### **Texte proposé**

*«Le Comité des candidatures est composé de cinq (5) membres désignés comme suit :  
1<sup>o</sup> le président du Comité élu, chaque année, par l'Assemblée générale des membres;  
2<sup>o</sup> deux (2) autres membres élus par l'Assemblée générale;  
3<sup>o</sup> deux (2) membres nommés par le Conseil choisis parmi les anciens membres du Conseil.»*

## **Article 9, Comité des candidatures : alinéa 3**

### **Texte actuel**

«Dans le cas où le président sortant ne peut remplir ses fonctions de président du comité des candidatures, le Conseil le remplace par l'un des membres nommés par l'Assemblée générale et désigne en plus un membre de l'APRUM ayant déjà servi un mandat au Conseil.»

### **Texte proposé**

*«Dans le cas où le président ne peut remplir sa fonction, le Conseil le remplace par l'un des membres nommés par l'Assemblée; dans le cas où un autre membre ne peut remplir sa fonction, le Conseil désigne un membre de l'APRUM ayant déjà servi un mandat au Conseil.»*

## **Article 7 Alinéa 12**

Pour des fins de cohérence, il est également nécessaire de modifier le dernier alinéa de l'article 7 portant sur les pouvoirs de l'Assemblée générale :

### **Texte actuel**

«L'Assemblée générale, lors de sa réunion annuelle, élit deux (2) des membres du Comité des candidatures en conformité des dispositions de l'article 9.»

### **Texte proposé**

*«L'Assemblée générale, lors de sa réunion annuelle, élit le président du Comité des candidatures ainsi que deux (2) autres membres dudit Comité en conformité des dispositions de l'article 9.»*

Au terme de la lecture les opinions émises vont toutes dans le sens de la proposition. Il est alors proposé par Jacques Boucher, appuyé par Andrée Imbach que les modifications proposées à la constitution soient adoptées. La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **7. Comité des candidatures**

### **• Élection de trois membres**

Le président sortant de l'APRUM, Jean-Paul Lussier explique qu'il revient à l'Assemblée des membres d'élire trois membres du Comité des candidatures dont son président conformément à ce qui a été voté au point précédent. Il est ainsi proposé par Jean-Paul Lussier et appuyé par Jean-Marie Demers que Normand Dufort soit élu président du Comité des candidatures. Celui-ci accepte et aucun autre candidat n'étant proposé, Normand Dufort est déclaré élu.

Jean-Paul Lussier propose ensuite que Jean-Guy Pilon et Lionel Vallée soient élus membres du Comité des candidatures. Norbert Lacoste appuie cette proposition. Normand Dufort transmet l'information que ces deux personnes qui n'ont pu être présentes à l'assemblée aujourd'hui lui avaient transmis l'information qu'elles étaient prêtes à remplir ces fonctions si on leur en confiait la responsabilité. Aucune autre personne n'étant proposée ces deux membres sont déclarés élus. Deux autres membres seront nommés par le Conseil en cours d'année. Concernant la nomination d'un substitut, M. Lussier estime qu'il n'est pas indispensable d'en prévoir un bien que la tradition ait été dans ce sens au cours des dernières années. Si jamais il y avait un problème urgent et qu'un des membres du comité des candidatures ne pouvait siéger le Conseil de l'APRUM pourrait combler la vacance.

## **8- Club informatique de l'APRUM**

Le Club informatique de l'APRUM est dirigé par Jean-Robert Derome et se réunit à 15h30 le 3<sup>ième</sup> jeudi du mois. Les résultats des rencontres sont affichés sur le site web de l'APRUM. En 2009-2010, à sa sixième année d'existence, le Club informatique s'est réuni à 7 occasions. L'assistance comprend en moyenne une douzaine de personnes. Tous les membres de l'APRUM sont bienvenus dont les débutants et ce à toutes les réunions du Club. Celui-ci reprendra ses activités le 16 septembre prochain. Le président félicite Jean-Robert Derome pour son travail comme responsable du Club et le remercie.

## **9- Régime de rentes (RRUM)**

Robert Brunet fait rapport à l'Assemblée. Les membres trouveront dans le prochain envoi des «Grains de sagesse» qui leur parviendra dans une quinzaine de jours, les explications détaillées de sa présentation. Les éléments suivants constituent l'essentiel de la présentation de Robert Brunet à l'assemblée.

### **1. «L'état du régime**

L'actif net du RRUM en date du 31 décembre 2009 était de 2,400 milliards alors qu'il était de 2,140 milliards au 31 décembre 2008. C'est donc dire que le redressement des marchés financiers durant l'année 2009 a grandement bénéficié au régime. Le rendement sur les placements a atteint 14,0% en 2009, à comparer à -13,5% en 2008. Ce redressement a été bien accueilli par les gestionnaires du RRUM. Toutefois, l'absence de rendement net sur deux ans, ajouté au fait qu'à ce jour (1er juin 2010) les marchés financiers ne permettent pas d'espérer des rendements substantiels pour 2010, amènera le Comité de retraite à revoir ses priorités dans les mois qui viennent.

Cette réflexion s'impose; elle s'alimentera d'une nouvelle évaluation actuarielle prévue pour le RRUM, au plus tard en date du 31 décembre 2010. Un comité d'experts indépendants sera alors constitué et proposera diverses avenues pour maintenir la santé du régime. Le RRUM doit intégrer dans sa gestion les changements aux lois qui régissent les régimes de retraite; les règles se sont considérablement resserrées depuis quelques années afin de protéger les cotisants et les bénéficiaires. Même si le financement d'un régime doit-être conçu pour le long terme, les législateurs exigent maintenant des employeurs et des cotisants que des coussins de sécurité soient introduits et que les déficits soient comblés sur des périodes plus courtes.

### **2-L'indexation**

Le règlement du RRUM sur l'indexation des rentes changera à partir du 1er janvier 2012 (notez que pour des raisons techniques, le règlement actuel sera encore en vigueur le 1er janvier 2011). Ce changement vise à éviter des variations trop grandes dans les taux d'indexation appliqués car ces dernières années l'IPC a connu de fortes fluctuations d'un mois à l'autre et la méthode actuelle a produit des indexations annuelles en dents de scie. Ainsi, selon le présent règlement, pour indexer le 1er janvier 2009, on a comparé l'IPC de septembre 2008 à celui de septembre 2007. Et pour indexer le 1er janvier 2010, on a comparé l'IPC de septembre 2009 à celui de septembre 2008. Comme l'IPC de septembre 2008 était particulièrement élevé (prix de l'essence ou autres) cela nous a valu des indexations successives de 3,4% en 2009 et de 0% en 2010.

À partir du 1er janvier 2012, l'indexation sera déterminée en comparant d'une année à l'autre la moyenne des douze IPC mensuels consécutifs se terminant le 31 octobre d'une année. Les fluctuations mensuelles de l'IPC seront donc ainsi nivelées tout en permettant de suivre les tendances annuelles de l'IPC. C'est la méthode utilisée par le Régime des Rentes du Québec. Des simulations sur les 15 et 35 années passées montrent que la moyenne des indexations était presque inchangée qu'on utilise l'une ou l'autre méthode, mais les variations dans l'indexation furent beaucoup moindres avec la nouvelle méthode et on y a jamais vu d'indexation zéro. On comprendra toutefois qu'advenant une longue période de déflation, une indexation nulle reste toujours possible».

Jacques St-Pierre remercie chaleureusement Robert Brunet pour ces informations et pour sa contribution au Régime des rentes de l'Université de Montréal et à l'APRUM.

## **10- Assurance-santé.**

Jacques St-Pierre et Robert Cléroux s'occupent de ce dossier. En l'absence de Robert Cléroux qui ne peut être présent aujourd'hui, Jacques St-Pierre présente à l'Assemblée le rapport qu'ils ont préparé ensemble soit les faits saillants des changements survenus depuis juin 2009.

La Croix Bleue offre un régime d'assurance-santé aux différentes catégories d'employés de l'Université de Montréal. Les retraités de 65 ans ou plus sont rassemblés dans un seul groupe. L'APRUM participe aux discussions avec les autres groupes de retraités et avec l'Université pour arriver à fixer les primes que nous devons payer tout en nous assurant de la santé financière de notre régime d'assurance-santé. En janvier de chaque année la Croix Bleue fait une estimation de la cotisation à verser le 1<sup>er</sup> juin. S'ensuivent de nombreuses discussions avec les actuaires. En ce qui a trait aux augmentations de prime, pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> juin 2010, nos primes seront augmentées de 4%. Toutefois comme au 31 mai dernier, le régime avait accumulé un surplus intéressant, on bénéficiera d'un congé de prime pour juin 2010 lequel sera donc payé par ce surplus. Donc, pour 2010-2011 l'augmentation réelle sera inférieure à 4%.

Quatre faits saillants émergent du rapport annuel de la Croix Bleue concernant notre régime collectif:

- a) L'assureur a versé 797 000\$ en prestations au cours de l'année.
- b) Les réclamations pour les frais hospitaliers se situent autour de 68 000\$ et pour les médicaments à environ 587 000\$.
- c) Le ratio prestations/primes se situe autour de 83%.
- c) La santé du régime est excellente dans son ensemble.

Aucune question n'émanant de la salle, le président clôt sa présentation en remerciant Robert Cléroux pour son excellent travail dans ce dossier.

#### **11- Site web de l'APRUM.**

Le site de l'APRUM est hébergé au Département de physique et placé sous la responsabilité de Jean-Robert Derome qui en est l'âme dirigeante. François St-Pierre en assume cependant la gestion au quotidien et il participe à la mise à jour régulière des éléments du site. La page d'accueil comprend plusieurs sujets d'actualité. L'APRUM veut faire de son site web un instrument de communication privilégié avec ses membres et le grand public. L'adresse du site est [www.aprum.umontreal.ca](http://www.aprum.umontreal.ca). Tous sont invités à le consulter fréquemment. On y conserve entre autres toutes les lettres mensuelles du président ainsi que les «Grains de sagesse» au fur et à mesure de leur publication.

#### **12- Grains de sagesse.**

«Grains de sagesse» paraît deux fois l'an, soit en décembre et en juin alors que la «Lettre du président» paraît les autres mois sauf en été. Jacques Boucher est responsable de la rédaction des «Grains de sagesse». Il précise que la prochaine parution des «Grains de sagesse» sera disponible dans les jours qui viennent et sera acheminée par la poste aux membres. Comme à l'accoutumée, le numéro compte six pages et comprend quatre articles. Jacques Boucher remercie Jean Cléo Godin responsable de la chronique «Les collègues publient» de même que les autres personnes qui ont rédigé des articles dans les deux derniers numéros. Le lettre mensuelle du président et les «Grains de sagesse» poursuivent trois objectifs. Le premier est de refléter les intérêts des membres dans les dossiers qui les concernent : assurance-santé, régime des rentes, droits et services. Le second est d'informer les membres de ce qui se passe à l'Université de Montréal et de débattre de certains enjeux le cas échéant. Le troisième est d'exercer une influence sur les prises de position au sujet des politiques universitaires touchant la vie de notre institution.

#### **13- Affaires diverses.**

Aucune affaire diverse n'est inscrite à l'ordre du jour ni a été proposée par l'Assemblée.

#### **14- Levée de la séance.**

La séance est levée à 17h07 sur proposition de madame Paule Rolland-Thomas.

Jacques St-Pierre  
Président

Gilles Rondeau  
Secrétaire

Le 2 juillet 2010